

Préambule

La Maison de l'Emploi du Pays d'Arles s'est dotée d'une Cyber Base Emploi afin de permettre à ses usagers d'accéder et de s'initier aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La Cyber Base Emploi propose :

- des plages horaires de « libre accès » aux postes informatiques
- des ateliers collectifs d'initiation (informatique ; bureautique ; Internet...)

Le règlement définit les conditions d'utilisation des locaux, du matériel et des services de la Cyber Base Emploi de la Maison de l'Emploi du Pays d'Arles.

Art 1 Conditions d'accès

La Cyber Base Emploi accueille les publics suivants :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Chefs d'entreprise
- Toute personne en recherche d'informations dans les domaines liés à l'emploi, la formation, la création d'activité.

La Cyber Base Emploi n'est pas accessible aux mineurs de moins de 16 ans.

L'accès à la Cyber Base Emploi est soumis à une inscription.

Art 2 Modalités d'inscription

L'inscription se fait sur présentation d'un justificatif de domicile (quittance loyer, facture d'électricité, France Telecom ... de moins de trois mois) et d'une pièce d'identité. Tout changement d'adresse devra être signalé dans les plus brefs délais.

L'utilisateur prend connaissance du règlement au moment de son inscription, le complète et le signe en double exemplaire. Un exemplaire lui est remis.

L'utilisateur devra également remplir une fiche de renseignements.

Aucune inscription ne sera validée avant que le dossier ne soit complet.

La carte d'utilisateur :

Chaque usager se verra remettre une carte d'utilisateur nominative ; celle-ci est strictement personnelle et non cessible.

Accès au portail Cyber Base :

Dans le cadre de l'utilisation du portail Cyber Base, l'utilisateur se verra remettre un identifiant et un mot de passe. Ces codes d'accès sont strictement confidentiels et relèvent de la responsabilité de l'utilisateur.

Il sera demandé à chaque usager de modifier son mot de passe, lors de la première connexion au portail Cyber Base.

Accès aux ateliers :

L'accès aux ateliers est soumis à une inscription auprès des animateurs de la Cyber Base Emploi.

Art 3 Horaires et tarifs

Les utilisateurs devront se conformer aux horaires d'ouverture, tarifs et conditions d'utilisation de la Cyber Base Emploi.

Les horaires d'ouverture en libre accès, les horaires des ateliers, et le détail des contenus sont affichés dans les locaux de la Cyber Base Emploi.

Les éventuels changements seront notifiés au public par voie d'affichage dans les locaux de la Cyber Base Emploi.

Art 4 Conditions d'utilisation

Toute personne souhaitant accéder aux postes informatiques de la Cyber Base Emploi doit se

présenter à l'accueil, et donner sa carte d'utilisateur à un animateur ; celle-ci lui sera remise à sa sortie.

A défaut de présentation de la carte, l'animateur se réserve le droit de refuser l'accès à la cyber-base.

L'utilisateur doit également mentionner la cause de sa visite, pour permettre la mise à jour de statistiques.

La durée d'utilisation des postes de travail « assis » est fixée à une heure par jour en consultation.

En cas d'affluence, les animateurs se réservent le droit de réduire cet accès à une demi-heure par jour.

Il est possible de réserver un poste de travail (48 heures à l'avance) pour une durée maximum par jour, qui sera définie avec les animateurs (en fonction de la demande de l'utilisateur, et de l'affluence du moment).

Un retard de plus de dix minutes entraînera l'annulation de la réservation.

L'utilisation du poste « debout » est réservée à une utilisation rapide (entre 15 mn et 30 mn).

L'utilisateur s'engage à quitter la Cyber Base Emploi, une fois son temps d'utilisation épuisé.

Art 5 Règles de fonctionnement

Il est interdit de manger, boire et fumer dans les locaux de la Cyber Base Emploi.

Le respect de la règle de tranquillité (ambiance silencieuse) applicable à tout espace réservé au travail et à l'étude est demandé.

L'usage des téléphones portables, lecteurs sonores et autres appareils mobiles est strictement interdit.

Les animaux ne sont pas admis dans la Cyber Base Emploi.

Tout comportement agressif, injurieux, portant atteinte aux personnes et troublant l'ambiance de la Cyber Base Emploi, ou ne respectant pas le règlement présent pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'utilisateur mis en cause.

La Cyber Base Emploi a mis en place un système de filtrage empêchant l'accès à des sites aux contenus illicites ou jugés préjudiciables.

Les animateurs se réservent le droit de contrôler l'historique des visites effectuées par les utilisateurs.

De plus, les animateurs peuvent à tout moment visualiser les écrans, à l'aide du logiciel etalca pour s'assurer du respect des dispositions de l'article 6.

Art 6 Utilisation du réseau Internet et du matériel

Pour les temps d'utilisation du matériel ou de connexion à l'Internet, seule l'horloge de l'ordinateur de l'animateur fait foi.

Les impressions sont limitées, et ne peuvent s'effectuer qu'avec l'accord des animateurs.

Seuls les animateurs de la Cyber Base Emploi sont habilités à réapprovisionner les imprimantes en papier, ainsi qu'à changer les cartouches d'encre.

L'enregistrement temporaire de données sur les disques durs des postes de travail de la Cyber Base Emploi est possible, mais l'utilisateur doit les supprimer dès qu'il quitte son poste.

Tout support de stockage (CD, DVD, clé USB ...) ne peut être utilisé qu'après avoir été vérifié par un animateur de la Cyber Base Emploi.

L'utilisation de la messagerie électronique est possible dans le cadre des missions de la Cyber Base Emploi, définies dans le préambule.

Sont strictement interdits :

- La modification de configuration d'un poste
- L'installation de logiciels
- Les envois groupés de courrier (spam, mailing ...)
- Le « chat »
- Toute forme de commerce électronique
- La consultation de sites payants

La récupération sur Internet, d'images, de logos, de boutons et de sons, et d'une manière générale tout élément protégé par le droit de la propriété intellectuelle

- Le téléchargement de fichiers musicaux ou vidéo (MP3, films ...)
- Le transfert de fichier par FTP
- La copie de cédéroms ou DVD
- Le jeu (en ligne ou sur CD)

La consultation de sites aux contenus illicites et préjudiciables, de nature violente ou attentatoires à la dignité humaine, (contenus incitant à la haine, à la violence, faisant acte de prosélytisme, racistes, morbides, pornographiques, pédophiles...)

Art 7 Responsabilités

L'utilisateur est seul responsable du matériel mis à sa disposition dans le cadre de son inscription à la Cyber Base Emploi.

La Cyber Base Emploi n'est pas responsable des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet, de l'inaccessibilité à certains services, de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès.

La Cyber Base Emploi n'est pas responsable de la perte éventuelle de données. La Cyber Base Emploi ne garantit pas non plus la confidentialité des données enregistrées par l'utilisateur. La Cyber Base Emploi ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la validité des informations consultées par l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à ne pas modifier, ne pas supprimer ou endommager des données ne lui appartenant pas.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage des données et des services qu'il consulte, interroge, modifie, télécharge et transfère sur Internet.

La Cyber Base Emploi n'exerçant aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique et de la messagerie instantanée, elle ne pourra, de ce fait, être tenue pour responsable des messages échangés.

L'utilisateur le reconnaît et l'accepte.

L'utilisateur est seul responsable de ses effets personnels.

Art 8 Obligations

L'utilisateur s'engage à utiliser les services :

- Dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique
- Dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui.

• L'utilisateur s'engage à ne pas diffuser de contenu quelle que soit sa forme ou sa nature, et de quelque manière que ce soit (messagerie, forum, FTP...) :

- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs
- à caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui,
- incitant à la discrimination et / ou à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes, déterminé à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion,
- à caractère pornographique ou pédophile,
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
- incitant au suicide
- permettant à des tiers de se procurer et / ou d'utiliser directement ou indirectement des virus informatiques, des logiciels piratés ou des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication, et d'une manière générale, tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

Art 9 Informatique et Libertés

Après son inscription, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès et de modification de ses informations personnelles (auprès des animateurs) enregistrées par la Cyber Base Emploi. Conformément à la « loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés », l'utilisateur est informé que le fichier de la Cyber Base Emploi a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le n° 1289832.

Art 10 Règlement

Le présent règlement sera affiché de manière permanente dans la Cyber Base Emploi.

Toute modification du présent règlement sera notifiée au public par voie d'affichage dans les locaux de la Cyber Base Emploi.

L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser l'accès à la Cyber Base à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.